

## **FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS INTERCO SAUF SERVICE MINIMUM.**

La Communauté de Communes va organiser l'ouverture d'un ou plusieurs accueils interco pour les vacances de printemps pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

- *Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé*
- *Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Auxquels viennent s'ajouter :

- *services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS),*
- *services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.*
- *Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues*
- *Les gendarmes, personnels de la police nationale, les sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.*

### **POUR S'INSCRIRE AU SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM :**

Les familles doivent prendre contact avec la coordination des accueils de loisirs interco :  
Par mail [b.duclos@cc-pierresdorees.com](mailto:b.duclos@cc-pierresdorees.com) ou tel : 04 74 67 90 92 / 06 80 17 20 20

**La demande d'inscription se fera en donnant :**

**noms prénoms / âge des enfants / dates de garde + les justificatifs nécessaires :**

- Copie d'une carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.
- Fiche de renseignement (si l'enfant ne fréquente pas d'accueils de loisirs interco cette année)

**En fonction des demandes un ou plusieurs accueils pourront être ouverts**, les familles seront informées directement par mail par la coordination du lieu d'accueil prévu pour leur enfant.



**Béatrice DUCLOS, Coordination Accueils de Loisirs**

Domaine des communes, 1277 Route des Crêtes, 69480 ANSE

Tel : 04 74 67 00 25

Ligne directe : 04 74 67 90 92 / 06 80 17 20 20

[b.duclos@cc-pierresdorees.com](mailto:b.duclos@cc-pierresdorees.com)

[www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)

